



RAPPORT

ETAT DE CONSERVATION DE LA RESERVE NATURELLE INTEGRALE DU MONT NIMBA République de Guinée (2015)

ETAT DE CONSERVATION DE LA RESERVE NATURELLE INTEGRALE DU MONT NIMBA

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

a) Mesures correctives prises par l'Etat partie guinéen en réponse à la décision du comité du patrimoine mondial

i) Poursuivre les efforts pour développer un plan de gestion commun pour le massif et pour mettre en place un fonds fiduciaire et concrétiser l'accord par des actions communes sur le terrain, notamment la mise en place d'un système harmonisé de suivi écologique et d'une surveillance transfrontalière

Le Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Intégrale des Monts Nimba (Guinée) est élaboré, actuellement en cours de validation pour sa mise en œuvre. Il contribuera pour le retrait du Mont Nimba sur la liste du Site patrimoine mondial en péril en complément du Plan de Gestion dans la partie ivoirienne des Monts Nimba.

La consolidation du cadre logique des deux Plans de gestion contribuera suffisamment aux efforts pour le développement d'un plan de gestion commun pour le massif des Monts Nimba, la mise en place un fonds fiduciaire et la concrétisation d'un accord par des actions communes sur le terrain, notamment la mise en place d'un système harmonisé de suivi écologique et d'une surveillance transfrontalière (Guinée, Côte d'Ivoire et éventuellement le Libéria)

ii) Le développement d'un projet transfrontalier en coopération avec le FEM et les autres bailleurs potentiels afin de mieux mutualiser les efforts de protection durable de la VUE du bien

En attendant l'évaluation finale du programme de conservation de la biodiversité des Monts Nimba prévue au premier semestre 2015. Le CEGENS est sur l'élaboration de la deuxième phase du Programme PNUD/GEF Monts Nimba dans un contexte de gestion transfrontalière (Guinée – Côte d'Ivoire), ce qui rentre dans la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial pour le développement d'un projet transfrontalier en coopération avec le FEM et les autres bailleurs potentiels afin de mieux mutualiser les efforts de protection durable de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien du patrimoine mondial des Monts Nimba.



RAPPORT

ETAT DE CONSERVATION DE LA RESERVE NATURELLE INTEGRALE DU MONT NIMBA République de Guinée (2015)

iii) finaliser l'EIES des projets miniers en tenant compte de la Note de conseil de l'UICN concernant les évaluations environnementales appliquées au patrimoine mondial;

Le Bureau Guinéen d'Etude et d'Evaluation Environnemental (B.G.E.E.E) est dans la dynamique de réalisation des études d'impact environnemental et social stratégiques (EIES) des sociétés minières afin d'assurer la prise en compte des impacts cumulatifs sur la VUE. La société West Africa Exploration (WAE) a déjà réalisée les audiences publiques de restitution de ces études (E.I.E.S) et une réunion est en cours de préparation pour la soumettre au Centre du patrimoine mondial pour évaluation par l'UICN d'ici fin premier semestre 2015.

Les études (E.I.E.S) de la société des Mines de Fer de Guinée sont beaucoup avancées dans sa composante mine, les activités ont été ralenties à cause d'EBOLA et la mise sur le marché les part de 43% de BHP BILLITON entre fin 2013 et début 2014.

iv) réviser les limites de la concession d'exploration minière de SAMA Ressources en vue d'éliminer tout chevauchement sur le bien ;

Le CEGENS a déjà procédé au retrait de la Société SAMA RESSOURCE en excluant de la forêt de Déré (troisième aire centrale de RBMN) et la société depuis plus de deux ans (2003-2014) elle n'évolue plus dans la zone du site du patrimoine mondial et dans la forêt de Déré.

Une mission conjointe des Ministères de Mine et Géologie, de l'Environnement, des Eaux et Forêts avec la société SAMA n'a pas été réalisée dans l'exercice 2014 pour la révision des limites de la concession d'exploration minière de SAMA Ressources en vue d'éliminer tout chevauchement sur le bien à cause de la crise de la fièvre hémorragique à Virus d'EBOLA. Mais toutes les autorités sont informées et les avis sont partagés du retrait des limites du permis de SAMA RESSOURCES dans le Bien.

b) Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril

- ✓ Le Plan de gestion de la réserve des Monts Nimba (Guinée) disponible depuis 2014 ;
- ✓ L'évaluation périodique des impacts environnementaux et sociaux des Sociétés minières évoluant dans la réserve est réalisée par le B.G.E.E.E en collaboration avec le CEGENS et les autres parties (Comité préfectoral de suivi environnemental des sociétés minières);
- ✓ La réalisation des études d'impact environnemental et social des sociétés minières (SMFG, WAE) est en cours de réalisation (le rapport préliminaire de WAE est déjà disponible au niveau de la société);



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

World
Heritage
Centre

RAPPORT

ETAT DE CONSERVATION DE LA RESERVE NATURELLE INTEGRALE DU MONT NIMBA République de Guinée (2015)

- ✓ La Reprise des activités du Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba- Simandou (CEGENS) est faite en 2014, interlocuteur officiel pour la gestion de la Réserve des Monts Nimba (Site du Patrimoine Mondial et Réserve de Biosphère) ;
- ✓ L'engagement par l'Etat guinéen de cent (100) éco gardes paramilitaires pour la surveillance continue ;
- ✓ L'obligation aux investisseurs pour toute activité de grande envergure dans la réserve de réaliser une étude d'impact environnementale et social.
- ✓ La délimitation et bornage en partie des zones de protection intégrales des Monts Nimba (Site du patrimoine mondial).
- ✓ La surveillance continue de la réserve, principalement des zones de protection intégrales ;
- ✓ L'organisation périodique des patrouilles de lutte anti braconnage ;
- ✓ L'organisation de campagne de réalisation de pare feux autour des parties sensibles de la réserve et mise en œuvre des feux précoces sur financement des sociétés minières (SMFG et WAE);
- ✓ L'appui aux actions de développement communautaire par les partenaires évoluant dans la réserve (sociétés minières et le PNUD/GEF) en appui à la préservation du site du patrimoine mondial et la réserve de biosphère;
- ✓ La sensibilisation et éducation des communautés à l'utilisation rationnelles des ressources de la réserve et la consommation de la viande brousse comme mesure de riposte à la fièvre Hémorragique à Virus EBOLA

c) Succès ou difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives

a) Succès :

Les différents changements survenus sont entre autres:

- Le retrait de la société SAMA RESSOURCES dans l'aire centrale Déré et le site du patrimoine mondial des Monts Nimba ;
- Le bornage des limite (parties guinéenne) de la forêt de Déré et le massif de Nimba ;
- L'engagement et formation de 100 éco gardes dans la RBMN pour la surveillance continue ;
- La délimitation du permis de la Société SMFG, West Africa Exploration et le Patrimoine Mondial.
- La formation des formateurs nationaux des Eco gardes (dont 03 du CEGENS) sur le financement de l'Union Européenne ;
- Le retour du CEGENS; et la mise en place du Comité de Pilotage du "Programme tri national pour la conservation intégrée des Monts Nimba" suite à l'Accord cadre portant sur la conservation tri nationale et durable des Monts Nimba du 3ème atelier tripartite de Man tenu du 06 au 07 décembre 2011, Publient la Déclaration de Man sur la gestion tripartite des Monts Nimba.



RAPPORT

ETAT DE CONSERVATION DE LA RESERVE NATURELLE INTEGRALE DU MONT NIMBA République de Guinée (2015)

- L'obtention du statut juridique national du Site (Décret N° /2010/185/PRG/SGG/Portant actualisation des Actes de classement et de gestion des aires de la Réserve de biosphère des Monts Nimba en Guinée) ;
- Géo référencement, plans de bornage des trois aires centrales de la Rbmn et la matérialisation des limites qui a permis la pose de 150 bornes (dont 50 bornes principales) en béton pour délimiter le Site du patrimoine mondial des Monts Nimba en Guinée entre novembre 2011 et février 2012;
- Un dispositif permanent de collecte des données a été mis en place pour assurer le monitoring écologique et le suivi à long terme des plantes d'importance pour la conservation de la diversité biologique. Au total 60 parcelles permanentes ont été installées dans les trois aires centrales de la RBMN pour une superficie sous contrôle écologique continue de 3,75 ha.
Le dispositif permanent ainsi établi a permis de recenser et d'étiqueter 4370 individus ayant un Diamètre à Hauteur de Poitrine (DHP) supérieure ou égale à 5 cm avec un total de 341 espèces réparties dans 58 familles botaniques (Cf. Rapport de 2012 avec la densité moyenne de 1481 individus/ha dans l'aire centrale de Bossou, 1198 individus/ha à Déré et 1110 individus/ha au niveau des Monts Nimba.
- Un bloc administratif est désormais opérationnel à la base vie à Gbakoré utilisé par le CEGENS ; il est financé conjointement par la SMFG, le Gouvernement guinéen et le P.C.B.M.N dans le cadre d'Installation des infrastructures de base du CEGENS et du Programme PNUD/GEF Monts Nimba;
- Les filières de développement agricole sont constituées et organisées dont dix (10) Comités de Développement de District (CDD) ; trois (3) Comités de Développement Communale (CDC) dont 4 CDD à la Commune Rurale de N'Zoo, 2 CDD à la Commune Rurale de Bossou et, 4 CDD à la Commune Rurale de Tounkarata ; et neuf (9) Comités villageois de surveillance ;

b) Difficultés :

Les difficultés se dénombrent comme suit :

- Epidémie de la fièvre hémorragique à virus EBOLA en Guinée et particulièrement en Guinée forestières et la Guinée Maritime ce qui a eu pour conséquence l'arrêt des activités de terrain et/ou leurs ralentissement pendant neuf (9) mois sur 12.
- Insuffisance toujours de moyens pour achever la construction de la base vie, siège social du CEGENS et du Programme PNUD/GEF Monts Nimba (alimentation en eau potable et l'électricité, clôture du site, l'écomusée, logement du personnel du CEGENS et Programme PNUD/GEF à l'orée de la réserve) ;
- insuffisance de matériels techniques et de sécurité pour les agents de terrain (suivi écologique, santé et sécurité, et surveillance) ;



RAPPORT

ETAT DE CONSERVATION DE LA RESERVE NATURELLE INTEGRALE DU MONT NIMBA République de Guinée (2015)

- Complément de formation des 40 Gardes forestiers paramilitaire après leur formation militaire de 06 mois ; et le personnel du CEGENS dans les filières de gestion durable de la biodiversité et des aires protégées, surveillance, suivi écologique, études d'impact environnemental et social, management de gestion de projets de conservation de la biodiversité, etc).

c) Calendrier proposé pour la mise en œuvre des mesures correctives

- ✓ Réunion période de concertation des parties prenantes à la gestion des Monts Nimba (soumission des rapports d'E.I.E.S) des sociétés minières au Comité du patrimoine mondial pour une évaluation de l'UICN, réunion tripartite (Guinée, Côte d'Ivoire et Liberia),
- ✓ Capitalisation des acquis du programme de conservation de la biodiversité des Monts Nimba,
- ✓ Renforcement des capacités opérationnelles des structures gestionnaires de la réserve,
- ✓ Programme harmonisé de suivi écologique et la surveillance continue de la réserve des Monts Nimba en vue d'élaborer un plan directeur établissant une vision générale de la gestion du bien dans son ensemble, qui servira aux bailleurs locaux, publics et privés, y compris les compagnies minières, le plan d'action pour la conservation du bien et un développement socio-économique durable de sa périphérie, et qui renforcera la visibilité du bien et de sa VUE (les mesures correctives comme actualisées par la mission de 2013).

2. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par l'Etat

Attente des études d'impact environnemental et social des trois sociétés minières (SMFG, WAE et SAMA RESSOURCES) et l'élaboration des termes de référence des E.I.E.S stratégiques (Cumulées) pour la détermination des mesures de mitigation et l'avenir des projets miniers au Mont Nimba évoluant au Mont Nimba dans sa partie guinéenne.

3.

4. 3. Désaturations importantes et/ou nouvelles constructions à l'intérieur de la zone protégée (et zone centrales et zone tampon)

Aucun changement de la situation du rapport de 2013